

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION Droit pénal – PARCOURS Droit répressif économique**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal » parcours « Droit répressif économique »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
Claverie-Rousset	Charlotte	PR	Dispositifs anti blanchiment et anti corruption et Droit répressif boursier
Membres du jury :			
de Jacobet de Nombel	Camille	MCF	Droit répressif du travail
Cabon	Sarah-Marie	MCF	Droit répressif fiscal
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
Baron	Elisa	MCF	Droit répressif des sociétés
Brenaut	Maxime	PR	Droit répressif bancaire et Saisies et confiscations

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Professeur de droit privé et sciences criminelles
Directeur du collège DSPEG